

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire

Le 3 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29
PRÉSENTS : 23
PROCURATIONS : 6
VOTANTS : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Yannick PAQUE - Jérémie VIAL - Annie MONNERY - Kenan SOLMAZ - Maria-Dolorès THUDEROZ - Emilie RATTON - Michaël DUCHAINE - Fatima BENKHEIRA - Geneviève TABARET - Clémentine FIGUET - Fabrice LARIOL - Sébastien MECHAIN - Corinne JOURDAN - Mégane JOURDAN - Jean-Pierre PODKOWA - Hélène TALARCZYK - Jean-Michel PEROUZE - Marlène CAPONI - Philippe MEYNIER - Marie-Christine ROSTAING - Mathias LAUNEY - Lucile CASSASSOLLES - Laurent BROSELIN.

POUR : 27
ABSTENTION : 0
CONTRE : 2
N° 2026-59

Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs Patrick BERTHON (pouvoir à Yannick PAQUE) - Aurélie MARQUET (pouvoir à Fatima BENKHEIRA) - Patrick RAMON (pouvoir à Michaël DUCHAINE) - Cyril BRUZZESE (pouvoir à Jérémie VIAL) - Loutfi BOUAJILA (pouvoir à Lucile CASSASSOLLES) - Magalie AÏDI (pouvoir à Laurent BROSELIN).

Étaient absents excusés : néant

Madame Clémentine FIGUET a été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Mise à jour tableau des emplois – suppression de postes vacants et ajout de postes d'adjoints d'animation périscolaires

Il est rappelé à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés ou supprimés par son organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Pour correspondre à la réalité des services de la collectivité, mouvements de personnel, départs en retraites, avancements de grades, modifications de temps de travail..., il est nécessaire de mettre en adéquation les grades inscrits au tableau avec les grades des agents en fonctions.

Aussi, pour faire face aux besoins du service scolaire/périscolaire et permettre un encadrement pérenne des élèves conforme à la réglementation, Monsieur Maire propose à l'assemblée l'ajout de trois postes d'adjoints d'animation à temps non complet, plafonnés à 7/35 heures annualisées pour assurer les missions d'animateurs périscolaires.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.313-1,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date 26 juin 2026,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

-DECIDE de supprimer au tableau des emplois les postes vacants suivants à compter du 1^{er} octobre 2026 :

- deux postes de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complets
- un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet (quotité 87%)
- un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet
- un poste d'adjoint d'animation à temps complet,

-DECIDE d'ajouter au tableau des emplois :

- trois postes d'adjoints d'animation à temps non complet, plafonnés à 7/35 heures annualisées pour assurer les missions d'animateurs périscolaires, à compter du 1^{er} octobre 2026,

-APPROUVE la modification du tableau des emplois, charge Monsieur le Maire ou son représentant de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Yannick PAQUE

